



## **PRIX 2023 D'EXCELLENCE EN JOURNALISME D'INVESTISSEMENT DE L'AGPC**

### **APPEL AUX CANDIDATURES JUSQU'AU 15 AVRIL 2023**

**Presse écrite et électronique ainsi que médias audiovisuels invités à soumettre leur contenu exclusif de grande qualité dans le domaine des placements à vocation didactique pour le grand public**

**Nouvelle catégorie de prix créée par l'AGPC pour les émissions radio, télévisées et web qui contribuent à l'éducation des investisseurs canadiens**

**(TORONTO/MONTRÉAL, le 13 mars 2023)** – L'année 2022 n'a pas manqué de contenus exclusifs et approfondis sur toutes les catégories de placement pour l'ensemble des épargnants canadiens. L'inflation, la hausse des taux d'intérêt, la volatilité boursière, les mégafusions, l'effondrement de géants, les batailles réglementaires, la confusion des consommateurs et la fragilité du marché de l'emploi ont fait les manchettes des 14 derniers mois, semant des incertitudes dans tous les esprits.

De la flambée des prix à l'épicerie aux intrigues des conseils d'administration, le journalisme financier a plongé en temps réel dans les enjeux que rencontrent les Canadiens. L'Association des gestionnaires de portefeuilles du Canada (AGPC) consacre les travaux de la presse écrite et électronique ainsi que des médias audiovisuels lors de sa 13<sup>e</sup> édition de l'excellence en journalisme d'investissement, avec des prix pour chaque catégorie.

« Notre jury indépendant s'attend à lire des contributions thématiques, originales et pertinentes qui forment et informent les investisseurs, en les aidant à mieux comprendre le secteur des placements, ses produits et ses services », a déclaré Katie Walmsley, présidente de l'AGPC. Ces prix illustrent l'importance des informations et perspectives que les médias financiers mettent spécialement à la disposition des lecteurs, auditeurs et spectateurs tous les jours.

**L'édition de 2023 des prix d'excellence en journalisme d'investissement de l'AGPC correspond aux contenus diffusés au Canada entre le 1<sup>er</sup> mars 2022 et le 28 février 2023.**

**L'AGPC accepte jusqu'au 15 avril 2023 les articles et contenus audiovisuels de grande qualité pour l'attribution de ces prix reconnaissant l'excellence du journalisme d'investissement**

**canadien.** L'enrichissement des catégories permet à un ensemble plus vaste de journalistes financiers établis et en début de carrière de présenter leurs travaux, qu'il s'agisse **d'articles longs ou courts de presse écrite ou électronique ou de contenus audiovisuels**, dès l'instant où ils répondent aux besoins des investisseurs canadiens et du grand public dans leur recherche d'informations à jour sur l'économie et les marchés financiers nationaux et internationaux.

Les lauréats et les seconds des catégories d'articles courts et longs de presse écrite recevront respectivement 4 000 \$ et 2 000 \$. Un grand gagnant sera sélectionné dans la catégorie des contenus audiovisuels et recevra 4 000 \$. L'un des lauréats des catégories d'articles longs et courts ainsi que des contenus audiovisuels sera nommé grand gagnant général et obtiendra une prime de 1 000 \$. Les prix seront remis au souper annuel de la cheffe de la direction de l'AGPC qui se déroulera le 21 juin 2023 à Toronto.

Les thèmes traités peuvent aller du journalisme d'investigation aux enjeux d'investissement propres à l'actualité, en passant par les méthodes pédagogiques novatrices et les questions de réglementation qui affectent les investisseurs. Parmi les [gagnants précédents](#), nous retrouvons les plus grands noms du journalisme financier dont le travail a fait la différence auprès des investisseurs.

### **Critères d'admissibilité 2023 :**

- Les contenus soumis doivent avoir été publiés dans la **presse écrite ou électronique (articles) ou sur des formats audiovisuels (webémissions, radio et télévision, sur des sujets d'investissement qui forment et informent les épargnants)** entre le 1<sup>er</sup> mars 2022 et le 28 février 2023.
- Il doit s'agir exclusivement de médias canadiens
- Les articles ou contenus audiovisuels doivent avoir été mis à la disposition des Canadiens et Canadiennes en anglais ou en français.
- Chaque journaliste peut déposer une (1) soumission, dans la catégorie des articles courts OU longs OU contenus audiovisuels
- **Articles courts :** Une (1) soumission comprenant jusqu'à trois (3) articles différents/non liés
  - **Article de presse écrite ou électronique :** Moins de 1 000 mots
- **Article long :** Une (1) soumission
  - **Article de presse écrite ou en ligne :** Chaque article doit avoir 1 000 mots ou plus; OU un (1) une série d'articles sur le même thème représentant un total de 1 000 mots ou plus
- Contenu audiovisuel : Un (1) contenu
  - Pas plus long que 60 minutes
  - Un épisode tiré d'une série est accepté
- Les employés, administrateurs ou dirigeants d'un cabinet d'investissement ou de services financiers ne sont pas admissibles.

***Aux fins de l'admissibilité, une soumission renvoie à un groupe d'articles ou de contenus; un article désigne un article indépendant.***

[Des précisions peuvent être obtenues ici.](#) Le jury se compose de six professionnels chevronnés à l'expertise reconnue dans la pratique du journalisme et dans le secteur des services financiers/d'investissement. Le processus d'évaluation est totalement indépendant de l'AGPC. Les biographies de chacun des membres du jury peuvent être consultées [ici](#).

**Les gagnants seront prévenus en juin.**

Les articles doivent être soumis d'ici le 15 avril à l'adresse suivante : [akhan@pmac.org](mailto:akhan@pmac.org). Veuillez préciser « Prix d'excellence en journalisme d'investissement » dans l'objet de votre courrier électronique.

**À propos de l'AGPC**

L'AGPC représente plus de [300 sociétés de placement](#) qui cumulent un actif sous gestion de plus de 3 billions \$. Les membres gèrent des portefeuilles appartenant à des particuliers, fondations, universités et caisses de retraite. Figurant parmi les associations de l'industrie des placements affichant la plus forte croissance au Canada, l'AGPC est présente d'un océan à l'autre, en français autant qu'en anglais. L'Association mise sur une approche coopérative de partage de l'information et défend les intérêts de ses membres sur les enjeux de réglementation et de politiques gouvernementales. L'AGPC représente les cabinets de gestion de placement inscrits pour exercer leurs activités au Canada en tant que gestionnaires de portefeuille. Sa mission est de promouvoir les normes les plus élevées en matière de gestion de portefeuilles, le tout dans l'intérêt des investisseurs de ses membres.

####

**Relations avec les médias : Margo Rapport, Rapport Communications Tél. : 416-895-5672**  
**Courriel : [margo@margorapport.com](mailto:margo@margorapport.com)**